

Un espace de dialogue paritaire entre PME et syndicats lorrains

by Entreprise & Carrières - mardi, avril 28, 2009

<http://correspondances.fr/un-espace-de-dialogue-paritaire/>

Depuis neuf mois, la Conférence lorraine interprofessionnelle paritaire (Clip) réunit des syndicats et des organisations patronales autour de projets communs. Les premières expériences portent sur la création d'une plateforme interentreprises et sur la sécurisation des parcours professionnels.

Fondée en juillet dernier à Nancy, au terme d'un an de discussions, la Conférence lorraine interprofessionnelle paritaire (Clip) constitue, d'ores et déjà, un acteur reconnu du dialogue social et de l'innovation. Interprofessionnelle et organisée en zone d'emploi, la nouvelle structure regroupe la CGPME et l'UPA, du côté patronal, et la CGT, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, du côté syndical. Absents lors de sa constitution, le Medef - qui dispose d'instances de négociation par branches -, et Force ouvrière - en phase de recomposition en Lorraine -, pourraient, s'ils le souhaitent, rejoindre la Clip.

Un triple projet

Le premier projet de la Clip est une plate-forme interentreprises. Lancée dans le département des Vosges, elle travaille sur un triple projet d'activités sociales, de crèches interentreprises et de plateforme de dialogue social territorial (lire encadré p. 15). Aux dispositifs d'épargne salariale et de chèques-vacances déjà existants s'ajouteront, d'ici à l'été prochain, une offre de billetterie, des tarifs privilégiés sur les parcs d'attraction et des remises accordées par certaines franchises de la grande distribution. La Clip a étudié des solutions inter-CE, mises au point par la CGT et la CFDT, et se propose d'adapter la carte inter-CE Cezam de la CFDT à ses propres adhérents. Les salariés des entreprises adhérentes bénéficieront ainsi de tarifs préférentiels, moyennant une participation annuelle comprise entre 8 et 15 euros.

Le deuxième projet de la Clip concerne la création d'une crèche interentreprises urbaine prévue à Saint-Dié. La moitié des places serait réservée aux PME et aux TPE de la ville, l'autre moitié, aux administrations et aux grandes entreprises, afin de stabiliser la structure. Les PME financeraient le coût d'une place à hauteur de 40 % à 50 %.

Le troisième, annoncé dès le lancement de la Clip, touche l'expérience de sécurisation du parcours professionnel. Initialement prévue dans la vallée de la Fensch, en Moselle, elle a été mise en suspens, puis intégrée dans une réflexion plus large sur le recours à la formation pour faire face à la crise. La Clip prévoyait la création d'un «Passeport Compétences» intégrant la labellisation et la valorisation des acquis professionnels des salariés pour favoriser leur mobilité professionnelle en cas de rupture de contrat. Avant d'engager le processus, les partenaires de la Clip ont attendu l'accord national sur la formation professionnelle, mis à la signature en janvier dernier.

Recours à la formation comme alternative au chômage partiel

Dans cet intervalle, la Lorraine s'est trouvée confrontée à une explosion du chômage partiel. La préfecture de Région, le Conseil régional et les partenaires sociaux ont signé, le 9 mars, un accord-cadre tripartite favorisant le recours à la formation comme alternative au chômage partiel. Les salariés devront changer

de statut pour entrer en formation avant d'être au chômage partiel, la Région garantissant, dans ce cas, une rémunération à 100 % pour les bas salaires. La Clip compte mobiliser les outils de ses membres - droit individuel à la formation, cofinancement des Agefos et des Opca - et soutient le principe de la formation, tant pour conforter les compétences des salariés au sein de l'entreprise que pour les orienter en cas de licenciement.

Un dialogue social «externalisé»

La plateforme de dialogue territorial doit poser les jalons de nouvelles relations sociales dans les TPE-PME. Les organisations patronales ne cachent pas qu'elles ne souhaitent pas voir les syndicats prendre pied dans leurs entreprises.

La centrale syndicale n'exclut pas d'entamer à terme des négociations par bassins d'emploi sur les conditions de travail ou les salaires.